

CIMETIÈRE OUEST

CONCESSION N° 87

Allée N° 3. gauche
perpétuelle

Début : 26.6.1995

PERRONAY

Raymond

AUTORISATION DE FERMETURE DE CERCUEIL

Le Maire de la commune de Cosne d'Allier (Allier)

*Vu l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2223-42 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R.2213-17 et R.2213-20 du Cde général des Collectivités Territoriales,
Vu la déclaration du décès qui nous a été faite,
Vu le certificat médical établi par M.DJILALI ... Docteur en médecine constatant le
décès de*

M. onsieur PERRONNY Raymond

(veuf) de Marcelle DESFORGES...

Né(e) le 26 février 1930... à ...Deneuille Les Mines

Domicilié(e) à Villefranche d'Allier

Survenu le 28 octobre 2014 à Montluçon ...à 01...heures 45...

Fils(le) de Albert PERRONNY... et de ... Marguerite DUPECHAUD

et attestant que le décès ne soulève aucun problème médico-légal,

Autorise la fermeture du cercueil du défunt(e) ci-dessus désigné(e), à partir du 31 octobre 2014...à ...13 h 30

Fait à COSNE D'ALLIER, le 31 octobre 2014



PROCES-VERBAL DE MISE EN BIERE

L'an deux mil quatorze et le trente et un octobre, à treize heures trente

Nous Maire à Cosne d'Allier,

MISE EN BIÈRE DU CORPS

de PERRONNY Raymond
domicilié à Villefranche
d'Allier

Décédé le vingt huit octobre
deux mil quatorze à

Montluçon (Allier)

Vu les décrets du 23 Prairial an XII et du 13 avril 1861,

Vu le décret N° 76-435 du 18 mai 1976,

Vu les articles R363-26 à R363-28 du Code des Communes,

Vu le décret du 31 décembre 1941,

Vu la déclaration faite par la sarl Pompes Funèbres LAGARDE
en date du trente octobre deux mil quatorze, pour le transport à Villefranche d'Allier (Allier) du
corps de PERRONNY Raymond, domicilié à Villefranche d'Allier (Allier), décédé à Montluçon
(Allier) le vingt huit octobre deux mil quatorze.

Nous sommes transporté à la chambre funéraire avenue Valéry Larbaud et avons fait procéder à la
mise en bière du corps de PERRONNY Raymond
Ladite opération a été faite avec tout le respect dû à la mémoire des morts et prenant toutes les
mesures utiles en pareille circonstance.

PIECES JOINTES

Autorisation de fermeture
du cercueil.

Nous avons ensuite scellé à la cire les deux extrémités du cercueil et y avons appliqué notre sceau,
après avoir constaté que les dispositions légales ont bien été accomplies.

Après quoi, nous avons remis les restes mortels de la défunt à la sarl Pompes Funèbres LAGARDE
qui s'est chargée de les accompagner à Villefranche d'Allier d'Allier (Allier) pour y être inhumés.

De tout ce qui précède, nous avons rédigé le présent procès – verbal qui sera remis à M. le Maire
de Villefranche d'Allier (Allier).

A Cosne d'Allier, le 31 octobre 2014.

Vu au départ, toutes formalités légales remplies,
A Cosne d'Allier, le 31 octobre 2014.



Avis de transcription de décès

(Art. 80 et 82 du Code Civil)

N° 000801 / 2014 PERRONNY Raymond

Date et heure du décès : le vingt huit octobre deux mil quatorze à une heure quarante cinq minutes
Lieu : 18, avenue du 8 Mai 1945 à Montluçon (Allier)
NOM de la personne décédée : PERRONNY
Prénom(s) : Raymond
né le : 26 février 1930
à : Deneuille-les-Mines (Allier)
profession : en retraite
domicile : Villefranche-d'Allier (Allier) 2, rue Joseph Dupechaud
fils de : Albert PERRONNY, décédé
et de : Marguerite DUPÉCHAUD, décédée
veuf de : Marcelle DESFORGES
Déclarant : Philippe BASTIER, 49 ans, employé, domicilié à Montluçon (Allier) 18, avenue du 8 Mai 1945
Date et heure de l'acte : 28 octobre 2014 à 14 heures 54 minutes
Après lecture et invitation à lire l'acte, Nous, Pascale QUEPELEC épouse DUCNAT, Adjoint Administratif titulaire responsable du service Etat Civil, officier d'état civil par délégation du Maire, avons signé avec le déclarant.

Suivent les signatures au registre.

Montluçon, le 28 octobre 2014
Pour copie conforme,
L'Officier d'Etat Civil délégué,



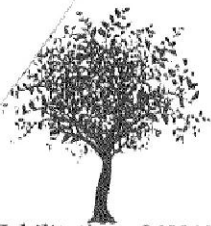
Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

*Bon pour accord
Le maire Adjoint*



Fait à Cosne d'Allier le 28/10/2014.....
Signature





Pompes Funèbres Lagarde

27 rue de la République
03430 Cosne d'Allier

Tél : 04-70-07-58-57 Fax : 04-70-07-50-71

Habilitation : 9603128

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE CONCESSION POUR INHUMATION

A monsieur le maire de Villefranche d'Allier

Je soussigné (e) : Berthomier Annie

Demeurant : 5, rue de Bellevue
03170 Deneuille les Mines

- > Concessionnaire
- > Agissant en qualité de Concessionnaire ou Ayant Droit
- L'un des ayants droits déclarant me porter fort pour les autres ayants droits

Sollicite l'autorisation d'ouverture :

- De la concession située allée...3...N°...27 Cimetière ouest
- > De la concession située dans l'espace « cavurnes » N°.....
- > De la concession située dans le colombarium N°.....

Acquise le par M^{me} Famille Perranny pour une durée de

Afin d'y inhumer le cercueil de M. Raymond Perranny

Domicilié de son vivant : 3, rue Joseph Bouchard

Né le 26.10.1930 à Deneuille les Mines

Et décédé le 28.10.2014 à Deneuille les Mines

Date et heure prévue de l'inhumation : 31.10.2014 à 14h30

Travaux réalisés par SAA MOURIER

Si cela est nécessaire pour permettre l'inhumation, je demande qu'il soit procédé à la réunion de ou des corps suivants :

- M..... décédé(e)le à
- M..... décédé(e)le à

Je Charge les pompes funèbres LAGARDE, de déposer la présente déclaration dont j'assume la pleine et entière responsabilité et m'engage à garantir la ville de Villefranche d'Allier... contre toute réclamation qui pourrait survenir à l'occasion de l'inhumation qui en fait objet.

Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Bon pour accord
Le maire Adjoint



Fait à Cosne d'Allier le 28.10.2014
Signature



Pompes Funèbres Lagarde

27 rue de la République
03430 Cosne d'Allier

Tél : 04-70-07-58-57 Fax : 04-70-07-50-71

habilitation : 9603128

**DECLARATION DE TRANSPORT
AVEC MISE EN BIÈRE
EN VUE D'UNE INHUMATION HORS DE LA COMMUNE
DE FERMETURE DU CERCUEIL
(art R2213-21 du CGCT)**

Nous, soussignés, Pompes funèbres LAGARDE, déclarons procéder au transport avec mise en bière du défunt :

Nom : Sescaud

Prénom : Raymond

Date de naissance : 26.02.1930

Date de décès : 28.10.2014

Adresse du décès : Cd. Montluçon

Le 31 octobre 2014 à 14 h (date et heure de transport)

De Cosne d'Allier (commune départ du corps)

A Villefranche d'Allier (commune d'arrivée du corps)

La mise en bière sera effectuée le 31 octobre 2014 à 13 h 30

à l'adresse suivante Cd. Funéraire de Cosne d'Allier

Le transport sera effectué par le véhicule immatriculé B2 512 50 dûment agréé

Fait à Cosne d'Allier le 30/10/2014

Signature

Une copie de la présente déclaration est adressée à M.le maire de la commune d'arrivée

(document à faxer à la mairie du départ du corps ET à la mairie d'arrivée du corps)

CERTIFICAT D'HEREDITE

NOUS soussigné, Maire de VILLEFRANCHE D'ALLIER (Allier)

Certifions que Madame Marcelle DESFORGES, née le 21 Juillet 1927 à VENAS (Allier), épouse de Raymond PERRONNY
Est décédée le 21 juin 2013 à MONTLUCON (Allier)

et qu'elle a laissé pour seuls héritiers :

Son époux :

- Monsieur Raymond PERRONNY, retraité, domicilié 2 rue Joseph Dupéchaud
VILLEFRANCHE D'ALLIER (Allier)-----

Ses enfants majeurs :

- Madame Annie PERRONNY épouse BERTHOMIER, factrice, domiciliée 5 Clos de
Bellevue à DENEUILLE LES MINES (Allier)-----
- Madame Simone PERRONNY épouse TAUVERON, agent technique, domiciliée
« Querelle » à BESSON (Allier)-----
- Monsieur Jean PERRONNY, employé, domicilié le champ des sables à LA CHARITE
SUR LOIRE (Nièvre)-----
- Madame Marie-Hélène PERRONNY épouse MATHIEU, aide-ménagère, domiciliée « les
Mouroux » à LUCENAY LES AIX (Nièvre)-----
- Madame Michelle PERRONNY épouse TRIPAULT, vendeuse, domiciliée 25, Rue Jean
Monnet à SAINT AMAND MONTROND (Cher)-----
- Monsieur Pascal PERRONNY, agent de service, domicilié « Nuettes » à VOUSSAC
(Allier)-----

Lesquels seuls ont le droit de toucher et recevoir toutes les sommes qui peuvent, revenir et appartenir à la succession de la défunte susnommée.

En foi de quoi a été délivré le présent certificat à la requête de Monsieur PERRONNY Raymond lequel se porte fort et caution au nom des autres cohéritiers.

En mairie, le 4 juillet 2013.

Le Porte-fort,

Le Maire,



ACTE DE DECES COPIE INTEGRALE

N° 000445 / 2013 Marcelle DESFORGES

Date et heure du décès : le vingt et un juin deux mil treize à onze heures dix-----
minutes-----
Lieu : 18, avenue du 8 Mai 1945 à Montluçon (Allier)-----
NOM de la personne décédée : DESFORGES-----
Prénom(s) : Marcelle-----
née le : 21 juillet 1927-----
à : Venas (Allier)-----
profession : en retraite-----
domicile : Villefranche-d'Allier (Allier) 2, rue Joseph Dupechaud----
fille de : Antoine DESFORGES, décédé-----
et de : Marie DALAUDIER, décédée -----
épouse de : Raymond PERRONNY-----
Déclarant : Christophe CHAFFOTTE, 44 ans, employé, domicilié à-----
Montluçon (Allier) 18, avenue du 8 Mai 1945-----
Date et heure de l'acte : 21 juin 2013 à 15 heures 27 minutes-----
Après lecture et invitation à lire l'acte, Nous, Pascale QUEFELRC épouse DUGNAT, Adjoint-
Administratif titulaire responsable du service Etat Civil, officier d'état civil par-----
délégation du Maire, avons signé avec le déclarant.-----

Montluçon,
le 21 juin 2013,
Pour copie conforme,
L'Officier d'Etat Civil délégué,



Demande et autorisation de construction, d'ouverture de caveau ou de travaux

Je, soussigné(e) PERRONNY Raymond,
demeurant 9 rue Joseph Despechoud 03130
Villefranche

agissant en qualité de (1) concessionnaire
 seul ayant droit du concessionnaire
 un des ayants droit, déclarant me porter fort pour les autres ayants droit

demande l'autorisation de faire exécuter par l'entreprise désignée ci-dessous :

Raison sociale : YOURISZ
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : PREUILHAT

les travaux suivants (1) :

- construction d'un caveau de _____ cases
- ouverture du caveau, concession de 1 ans, portant le n° 87,
située au cimetière de Villefranche au n° 3 gauche
acquise par M Famille PERRONNY
afin de faire inhumér le 24.06.2013 à 16 h
le corps de M PERRONNY Marie, (2)
, décédé(e) le 24.06.2013 à _____ h
dans la commune de Martheuil
- autres : _____

Je m'engage, pour l'exécution de ces travaux, à me conformer aux règlements relatifs aux opérations funéraires et au cimetière, et à garantir la commune d _____ contre toute réclamation qui pourrait survenir à l'occasion desdits travaux dont j'assume la pleine et entière responsabilité.

Date de début des travaux : _____ Date de fin des travaux : _____

Observations : _____

A Losne
le 21 juin 2013
Signature du demandeur (3),

Vu et autorisé,
A Villefranche de la Ville
le 24 juin 2013
Le Maire,



(1) Cocher la case correspondante.
(2) Indiquer la parenté de la personne décédée par rapport au déclarant.
(3) Inscrire la mention « Lu et approuvé ».



Mairie de Villefranche-d'Allier
Service de l'état civil
03430 VILLEFRANCHE-D'ALLIER

Avis de transcription de décès

(Art. 80 et 82 du Code Civil)

N° 000445 / 2013 DESFORGES Marcelle

Date et heure du décès : le vingt et un juin deux mil treize à onze heures dix minutes
Lieu : 18, avenue du 8 Mai 1945 à Montluçon (Allier)
NOM de la personne décédée : DESFORGES
Prénom(s) : Marcelle
née le : 21 juillet 1927
à : Venas (Allier)
profession : en retraite
domicile : Villefranche-d'Allier (Allier) 2, rue Joseph Dupechaud
fille de : Antoine DESFORGES, décédé
et de : Marie DALAUDIER, décédée
épouse de : Raymond FERRONNY
Déclarant : Christophe CHAFFOTTE, 44 ans, employé, domicilié à Montluçon (Allier) 18, avenue du 8 Mai 1945
Date et heure de l'acte : 21 juin 2013 à 15 heures 27 minutes
Après lecture et invitation à lire l'acte, Nous, Pascale QUEFELEC épouse DUGNAT, Adjoint Administratif titulaire responsable du service Etat Civil, officier d'état civil par délégation du Maire, avons signé avec le déclarant.

Suivent les signatures au registre.

Montluçon, le 21 juin 2013
Pour copie conforme,
L'Officier d'Etat Civil délégué.



*Récépissé
d'avis de
transcription
de décès*

(DESFORGES
Marcelle)

Partie à détacher : Mairie de Montluçon
et à retourner à : Cité Administrative
B.P. 3249
03106 MONTLUÇON

Monsieur le Maire de Montluçon est informé de ce que suite à son avis n°000445/2013 en date du 21 juin 2013, la transcription prescrite par les articles 80 et 82 du Code Civil a été effectuée.

Le

L'officier d'Etat Civil
(Signature et cachet)



PROCES-VERBAL DE MISE EN BIERE

L'an deux mil treize et le vingt quatre juin à quinze heures trente minutes,

Nous, FENOUILLET Laurent, gardien de police municipale, délégué aux affaires funéraires par M. le Maire de Cosne d'Allier,

MISE EN BIERE DU CORPS

de Mme PERRONNY
Marcelle

Vu les décrets du 23 Prairial an XII et du 13 avril 1861,

Vu le décret N° 76-435 du 18 mai 1976,

domiciliée à Villefranche
d'Allier

Vu les articles R363-26 à R363-28 du Code des Communes,

Vu le décret du 31 décembre 1941,

décédée le 21 juin 2013

Vu la déclaration faite par la sarl Pompes Funèbres LAGARDE

à Montluçon

en date du 21 juin 2013, pour le transport à Villefranche d'Allier (Allier) du corps de Mme PERRONNY Marcelle, domiciliée à Villefranche d'Allier décédée à Montluçon (Allier) le 21 juin 2013.

Nous sommes transporté à la chambre funéraire avenue Valéry Larbaud et avons fait procéder à la mise en bière du corps de Mme PERRONNY Marcelle.

PV n° 031/2013

Ladite opération a été faite avec tout le respect dû à la mémoire des morts et prenant toutes les mesures utiles en pareille circonstance.

PIECES JOINTES

Autorisation de fermeture
du cercueil.

Nous avons ensuite scellé à la cire les deux extrémités du cercueil et y avons appliqué notre sceau, après avoir constaté que les dispositions légales ont bien été accomplies.

Après quoi, nous avons remis les restes mortels de la défunte à la sarl Pompes Funèbres LAGARDE qui s'est chargée de les accompagner à Villefranche d'Allier pour y être inhumés.

De tout ce qui précède, nous avons rédigé le présent procès – verbal qui sera remis à M. le Maire de Villefranche d'Allier.

A Cosne d'Allier, le 24 juin 2013.



Vu au départ, toutes formalités légales remplies,
A Cosne d'Allier, le 24 juin 2013.



cimetière	NOUVEAU OUEST
N° concession	87
emplacement	<i>Alie 3 gauche</i>
dimensions	2m5 X 1m

CONCESSION DE TERRAIN

Timbre de dimension

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée par M. et Mme PERRONNY Raymond, domiciliés 2, Rue Joseph Dupéchaud à VILLEFRANCHE D'ALLIER

et demandant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de sa famille

ARRÊTE :

Article premier. — Il est accordé dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée,

une concession ~~de perpétuelle durée~~

à compter du 26 Juin 1995

de 2m5 x 1m mètres superficiels.

Article 2. — Cette concession est accordée à titre de (1) :

— concession nouvelle;

~~— renouvellement de la concession accordée le~~

~~et expirant le~~

~~— extension de la concession accordée le~~

~~et expirant le~~

Article 3. — La concession est accordée moyennant la somme totale de mille cinquante-trois francs

qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° _____ du 26 Juin 1995

Article 4. — Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5. — Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en Mairie, le vingt six juin mil neuf cent quatre vingt quinze
Le Maire,

Vincent Aubert et
Enregistré à Aurillac le 10 juillet 1995
Folio 98 Case 2034 Reçu 262,500
Le Receveur de l'Enregistrement,
Ciprié Allard



- premier Exemplaire : titulaire de la concession
- second Exemplaire : receveur municipal
- troisième Exemplaire : archives de la commune (pour registre réf. 20457).

(1) Rayer les mentions inutiles.